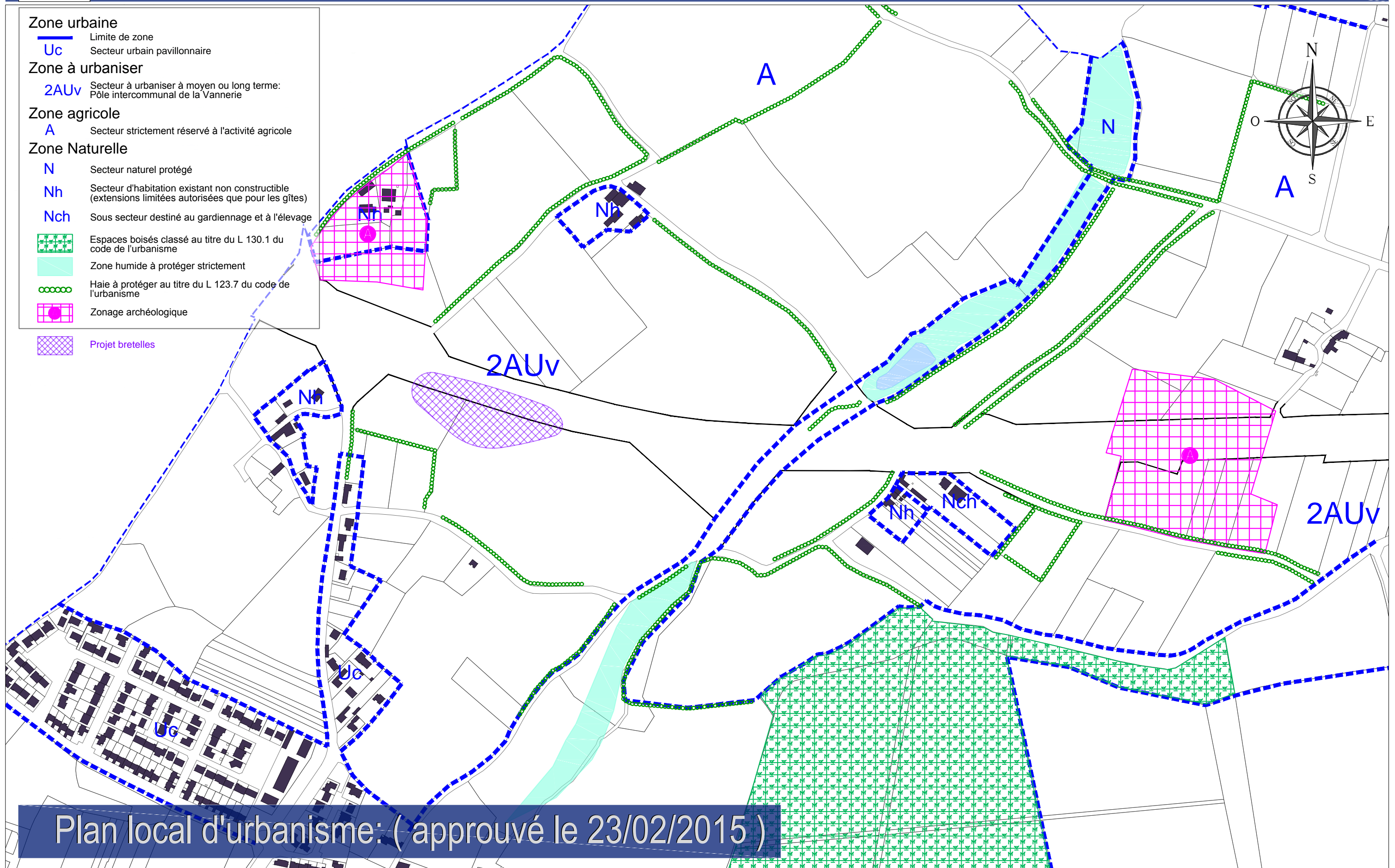


- Zone urbaine**
 — Limite de zone
 Uc Secteur urbain pavillonnaire
- Zone à urbaniser**
 2AUv Secteur à urbaniser à moyen ou long terme: Pôle intercommunal de la Vannerie
- Zone agricole**
 A Secteur strictement réservé à l'activité agricole
- Zone Naturelle**
 N Secteur naturel protégé
 Nh Secteur d'habitation existant non constructible (extensions limitées autorisées que pour les gîtes)
 Nch Sous secteur destiné au gardiennage et à l'élevage
- Espaces boisés classés au titre du L 130.1 du code de l'urbanisme
 — Zone humide à protéger strictement
 — Haie à protéger au titre du L 123.7 du code de l'urbanisme
 — Zonage archéologique
 — Projet bretelles



Plan local d'urbanisme: (approuvé le 23/02/2015)